



DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement d'Angers
Commune de Saint-Léger-de-Linières

Publié le 16/09/2022

ARRÊTÉ

N° 103 - 2022

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

VU l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article D.731-14.-I.-A ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Emmanuel Boutillier, conseiller municipal, est désigné en qualité de correspondant incendie et secours.

Article 2 : Monsieur Emmanuel Boutillier exercera ses fonctions conformément à l'article D.731-14.-I.-A du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ;
- Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS 49.

à Saint-Léger-de-Linières le 14 septembre 2022,

Franck POQUIN,
Maire

Notifié le 15/09/2022

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

ID : 049-200082550-20220914-103_2022-AR